

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 28 mai 2015 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaients présents :

Mesdames BIDAULT Marie-Françoise, DEMETTRE Jeannine, DUFOUR Joëlle, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISSET André, POULET Daniel, JEANNIARD Pascal, HERCHUEL Christophe, JARDON Stéphane, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, POULET Robert, THOMAS Ludovic.
Procurations : Evelyne ROUSSINE à Jean-Pierre FLEURY, Laurent CAMPOS à Pascal JEANNIARD

Secrétaire de séance : M Pascal JEANNIARD

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 23 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

I) Création d'un service commun d'instruction des autorisations des droits des sols (sujet débattu lors de la réunion de conseil municipal du vendredi 15 mai 2015)

Afin de pallier au désengagement de l'Etat et d'accompagner les communes dans leur gestion de l'urbanisme, le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Val de Saône Vingeanne étudie la création d'un service mutualisé pour les communes impactées par le retrait de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols, à compter du 1^{er} Juillet 2015.

Le PETR Val de Saône Vingeanne propose le portage d'un service commun qui serait chargé de la procédure d'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme. L'adhésion de la commune à ce service ne modifiant en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort, le Conseil municipal accepte le principe d'adhésion à cette démarche.

Les modalités de fonctionnement et de financement du service commun seront précisées dans le cadre d'une convention qui sera passée entre la commune et le syndicat mixte du PETR.

II) Assainissement non collectif

L'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a mis en place un subventionnement des opérations groupées de réhabilitation des assainissements autonomes dans le but d'inciter les particuliers à entreprendre ce type de travaux.

La communauté de communes Rives de Saône étant le référent administratif pour l'Agence de l'Eau, c'est elle qui perçoit les subventions, environ 3 000 € par projet individuel, avant de les transmettre aux particuliers.

Pour avoir droit aux subventions de l'Agence de l'Eau, il est indispensable qu'au moins 50 % des particuliers dont les installations sont éligibles, participent à la demande d'aide.

Le président de la communauté de communes Rives de Saône tiendra une **réunion publique le vendredi 12 juin à 19 heures à la salle Gaillard** afin de présenter et d'expliquer les modalités d'obtention de cette subvention aux habitants de notre commune.

II) Rapports des commissions :

Forêt :

Les parcelles 4b et 9b n'ayant pas trouvé preneur parmi les habitants de la commune, le conseil municipal valide le choix proposé par l'ONF d'un contrat d'approvisionnement négocié de gré à gré.

Des houpriers de chêne sont encore disponibles dans la parcelle 22A Ouest, ils sont en vente au prix de 6 € le stère, une participation de 20 € sera demandée à l'inscription afin de s'assurer que les lots attribués soient réellement façonnés. Inscription auprès de Monsieur Daniel POULET 03.80.21.00.44 (heures repas). (Il est à signaler qu'il n'y aura pas de houpriers en 2016).

Voirie :

Les travaux de voirie prévus pour l'année 2015 étant conditionné par la réception de l'arrêté d'attribution de subvention délivré par le Conseil Général, ils devraient débuter dans le début du second semestre. Les travaux de « point à temps » réalisés par l'entreprise NOIROT vont débuter prochainement. Le conseil municipal valide l'achat de panneaux « Voisins vigilants » qui seront disposés aux entrées du village.

Bâtiments :

Suite au dégât des eaux ayant provoqué des dégradations sur le plafond de la salle de classe des CP, l'assurance a remboursé à la commune le montant des travaux de réparation, soit 1 758 €. Le conseil municipal décide de profiter des travaux pour restaurer la totalité du plafond et procéder à son isolation phonique, tant pour le confort des élèves que pour celui des locataires, et approuve le devis de l'entreprise pour un montant total de 6 282€ TTC.

Des devis sont en cours d'élaboration pour la fourniture et la pose d'une porte de garage pour clôturer le nouvel espace créé dans le hangar communal.

Affaires Scolaires :

La réunion du 3^{ème} conseil d'école se tiendra le jeudi 18 juin.

Vie communale :

Fête du 15 août : Les festivités débuteront à 10 heures 30 par la messe qui sera suivie d'un vin d'honneur où l'ensemble des habitants est convié, démonstration de danse country.

L'après-midi, présence d'un accordéoniste de midi à minuit, fête foraine (manège enfantin, autos tamponneuses, stand de tir), danse country avec participation du public, buffet, buvette et en soirée, bal et feu d'artifice.

III) Affaires et questions diverses :

« **La colère des maires ruraux** » : Le conseil municipal décide de se joindre au mouvement initié par les représentants de l'association des maires ruraux afin de manifester la colère et l'exaspération des petites communes face à la réorganisation territoriale qui vise à réduire en poussière les pouvoirs actuellement détenus par les conseils municipaux. Des panneaux de protestation seront apposés aux entrées du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Informations diverses

- **Réunion publique pour la rénovation des assainissements non collectifs vendredi 12 juin à 19 heures salle Gaillard.**
- **Commémoration de l'appel du 18 juin** : 19 heures devant le monument aux Morts.